



Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 030-200034692-20230522-DELIB48\_2023-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°48/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 22 mai 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 16 mai 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 52

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 8

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAUA, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Sébastien BAYART, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU à Benoit TRICHOT, Michel CEGIELSKI à Michèle FOND-THURIAL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Béatrice LOISON à Marie-Chantal PIONNIER, Fred MAHLER à Gilles DELALIEU, Christine MUCCIO à Olivier JOUVE, Jennifer OBID à Christian SUAUA, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY, Vincent ROUSSELOT à Christine CLERC

**Absents/Excusés :** Jacques BERTOLINI, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLO, Béatrice REDON, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## **Objet : Désignation de deux représentants de l'Agglomération du Gard rhodanien à la nouvelle Assemblée des territoires Occitanie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Territorial d'Occitanie dont la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est porteuse,

Considérant que la Région Occitanie est fortement engagée depuis plusieurs années dans des démarches participatives afin de garantir une réelle concertation autour des politiques publiques régionales : auprès des territoires en premier lieu, mais également auprès de ses habitants, via des outils permettant l'expression d'une citoyenneté active,

Considérant que c'est dans cette perspective que l'Assemblée des Territoires Instance unique de concertation de l'action territoriale, a été mise en place par la Région en 2016,

Considérant que cet espace de dialogue est essentiel pour la vitalité territoriale et que cette instance traduit la volonté de porter la même attention à chaque territoire de l'Occitanie et à ses habitants, indépendamment de son poids économique ou démographique, mais aussi la volonté de construire ensemble les politiques régionales,

Considérant que suite à la crise sanitaire, l'Assemblée plénière du Conseil Régional a souhaité adapter cette instance face aux évolutions actuelles de la société en la rendant plus opérationnelle, en renforçant la complémentarité et l'articulation avec les travaux des autres instances de concertation que sont le Parlement de la Montagne et le Parlement de la Mer, mais aussi en améliorant la représentation des territoires et la participation citoyenne,

Considérant que son fonctionnement et sa composition ont donc été repensés afin de pouvoir répondre aux enjeux actuels qui s'imposent à nos territoires pour réussir les transformations tant à l'échelle de l'adaptation climatique, énergétique mais aussi économique et sociale,

Considérant la nécessité de désigner des représentants de notre EPCI pour participer aux travaux de la nouvelle Assemblée des Territoires,

### **Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De désigner Monsieur Christophe SERRE et Madame Véronique HERBÉ à la nouvelle Assemblée des Territoires au sein de la Région Occitanie afin d'y représenter le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **30 MAI 2023**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°48.2023 du 22 mai 2023, page 2*